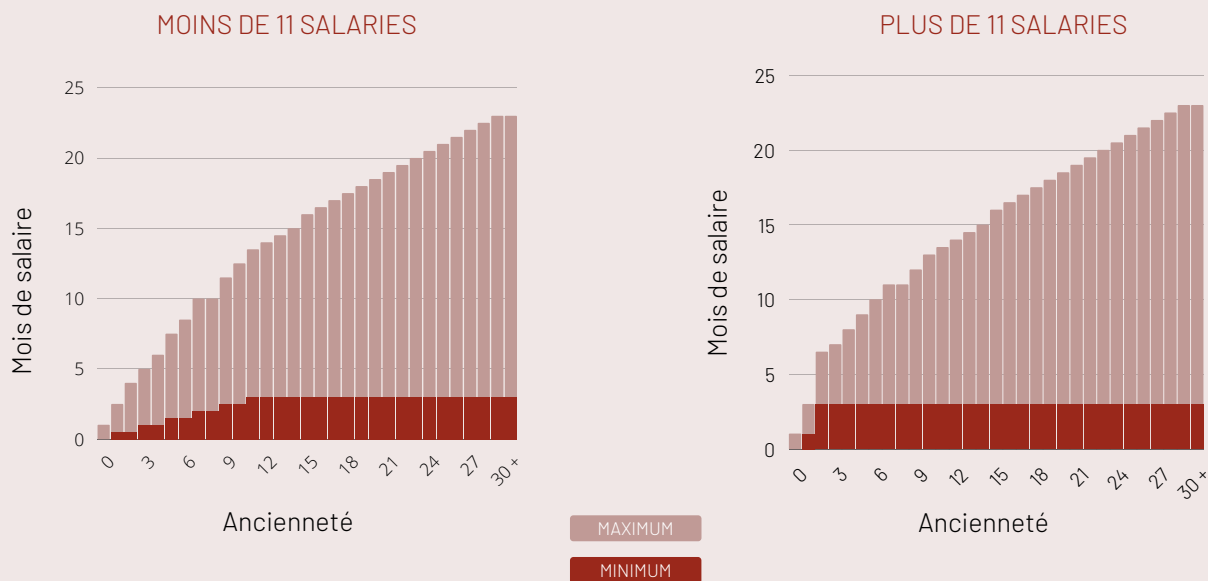


Licenciement: quels dommages et intérêts en cas de contentieux?



Application du barème "Macron"

Le barème "Macron" fixe les montants minimaux et maximaux de l'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse en fonction de l'ancienneté du salarié concerné ainsi que de l'effectif de l'entreprise.



Exceptions: barème "Macron"

Licenciement nul

Minimum: 6 mois de salaire
Pas de maximum
→ *discrimination, harcèlement, etc.*

Irrégularité de procédure

Indemnité forfaitaire à hauteur d'un mois de salaire
Non cumulable avec l'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse

Pouvoir souverain d'appréciation

Certains Conseils de prud'hommes et Cours d'appel écartent l'application du barème "Macron" (en violation de la loi et de la jurisprudence de la Cour de Cassation)

Autres demandes

→ *Paiement d'heures supplémentaires, dommages et intérêts pour préjudice distinct, etc.*